

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2026
N°08

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2026

Date de la Convocation :
16/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le samedi 25 avril, à 14 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI.

Nombres de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres

Présents : 12

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.

ETAIENT PRESENTS : Mme Carole FIORI, Mme Julie LIBONATI, M. Joseph LECA, M. Antoine ALZAPIEDI, Mme Noëlle ALFONSI, M. Frédéric LECA, M. Jean-Louis PASSALACQUA, M. Xavier TORRE, Mme Andréa LACOSTENE, M. Jean-Claude AMPART, Mme Danielle CASASUS, M. Jean-Paul FLORY.

ETAIENT REPRESENTES : M. François DANIELLI donne procuration à M. Joseph LECA, Mme Fabienne CERVOTTI donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Mme Laurianne ACCARDO donne procuration à Mme Noëlle ALFONSI

Conformément à l'article 1636 B sexies du code Général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les taux pour l'exercice 2026 ; pour mémoire, ceux-ci avaient été précédemment fixés comme suit :

- Taxe habitation	20.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.97%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59.31 %
- CFE	14.49 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Sur exposé de Madame la Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code Général des impôts, et notamment son article 1636 B sexies,

CONSIDERANT, la volonté de la Municipalité de modifier les taux pour l'exercice 2026,

Après, réunion de la commission compétente, le 25 avril 2026

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

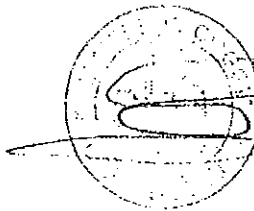
ADOPTE

Les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

Taxe habitation	21.63 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59.31 %
CFE	14.49 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

 La Maire
Carole FIORI

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>/Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 090 COGGIA
ARRONDISSEMENT : 2A AJACCIO
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AJACCIO

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 793 590	29,97	98,61	1 807 000	541 558	29,97	541 558
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	6 920	59,31	191,82	6 700	3 974	59,31	3 974
Taxe d'habitation (TH)	1 421 770	20,98	66,53	1 399 000	293 510	21,63	302 604
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	134 432	14,49	52,61	137 500	19 924	14,49	19 924
				Total	858 966		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)							
	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	868 060
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
	8	9	10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)	858 966		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	23 815	6 832	2 367	25 457	0	- 201 372	124 244	11
								-18 657

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
868 060		-18 657		849 403

À AJACCIO
Le 11 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANÇOIS MARTIN

Le 25/04/2026
Pour la Commune,

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.